
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de reconstruction de la route d'accès
au quai de Tête-à-la-Baleine sur le territoire de la municipalité
de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-02-266

Le 2 octobre 2013

**Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de reconstruction de la route d'accès au quai de Tête-à-la-Baleine par le ministère des Transports répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2009-07-22	Réception de l'avis de projet
2009-09-11	Délivrance de la directive
2012-10-25	Réception de l'étude d'impact
2012-12-20	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2013-04-10	Réception de l'addenda n° 1
2013-06-11	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2013-07-30	Réception de l'addenda n° 2

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet proposé par le ministère des Transports consiste à élargir, stabiliser et rehausser une section de la route 138 dans le village de Tête-à-la-Baleine, sur le territoire de la municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent.

La route 138 de Tête-à-la-Baleine n'est pas raccordée à d'autres villages et elle constitue la principale voie de circulation pour la population locale, reliant l'aéroport au quai fédéral en

passant par le village. La section de la route qui est visée par le projet est celle qui relie la terre ferme au quai fédéral se trouvant à l'extrémité de l'Île du Grand Rigolet Ouest. Deux tronçons de cette route sont construits en remblai sur fond d'argile marine et s'enfoncent depuis plusieurs années. Ces tronçons sont également submergés par les eaux lors des grandes marées automnales, rendant la chaussée dangereuse et impraticable. Durant la période sans glace, toutes les marchandises arrivent par bateau passeur et sont acheminées au village par cette route. Le maintien de la libre circulation sur la route d'accès au quai est donc primordial pour assurer un approvisionnement au village.

La longueur totale des tronçons à élargir, rehausser et stabiliser en milieu marin est de 940 m. Plusieurs variantes ont été étudiées par l'initiateur à l'intérieur de l'étude d'impact. La variante retenue consiste à rehausser les zones instables des deux tronçons en incorporant un matériau léger dans le remblai, ce qui permettra aussi de minimiser le poids ajouté pour le rehaussement et réduire les tassements futurs. Le profil retenu aura une emprise maximale de 30 m et une hauteur supérieure d'environ 1,5 m au-dessus du niveau des pleines mers supérieures de grandes marées. Le coût estimé du projet est d'environ 4,5 millions de dollars.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEFP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- la Direction du Patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le secteur Faune;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Pêches et Océans Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Stabilisation de la route du quai de Tête-à-la-Baleine, Basse-Côte-Nord – Étude d'impact sur l'environnement*, par AECOM, octobre 2012, 158 pages et 4 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Stabilisation de la route du quai de Tête-à-la-Baleine, Basse-Côte-Nord – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda : Réponses aux questions et commentaires de la DÉE*, par AECOM, avril 2013, 8 pages et 1 annexe;

- Lettre de M. Michel Bérubé, du ministère des Transports, à M. Yves Rochon, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 30 juillet 2013, concernant les réponses à la deuxième série de questions et commentaires pour le projet de reconstruction de la route d'accès au quai de Tête-à-la-Baleine, 2 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 11 septembre 2009. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Mélissa Gagnon, biologiste, M. Sc. Eau

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels